

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2012**

Délibération 062/2012 : décision modificative n° 1, "budget général" et "budget assainissement".

DECISION MODIFICATIVE N°1- COMMUNE.

M. RAGU présente le rapport. Cette décision modificative comprend l'intégration de certains éléments non connus au moment du Budget Primitif, comme par exemple le reversement de la redevance d'investissement perçue par la Communauté de Communes sur les travaux d'électricité réalisés par Etréchy. Il y a eu également de grosses interventions en cours depuis 2011 et finalisées en 2012, comme la liaison douce, et pour lesquelles quelques régularisations d'erreurs ou d'omission sont nécessaires.

Les recettes de fonctionnement :

-Complément de la dotation de solidarité communautaire de 35 698 €
-retour attendu, suite à un double versement, d'une Subvention du comité des fêtes de 20.000 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Frais de transport supportés désormais par le conseil général	-33000,00
Virement en section d'investissement	62706,00
Subvention associations	16500,00
F.P.I.C. Fonds Péréquation Intercommunal et Communal	8492,00
I.C.N.E. Intérêts Coraus Non Echus	1000,00
Total	55698,00

Au niveau de l'investissement

Dépôt et cautionnement restitués	376,00
Divers selon détail joint	11789,00
bancs + poubelles	2866,00
acquisition 3 œuvres art	5481,00
modification équipement téléphonie mairie	7210,00
Mobilier salle conseil / informatique mairie	-13749,00
Divers selon détail joint	10697,00
Réfection Salle Jazy	40000,00
Aménagement Route de Vaucelas	77764,00
Aménagement Liaison Douce 3ème tranche	71281,00
Travaux de réfection trottoirs	22000,00
Travaux d'urgence réseaux pluviales (vrigneaux et maison jeunes)	12745,84
Minoration RAR 2011 MO Gare	-19477,00
Panneaux de séparation école	-2000,00
Eclairage passage RN 20 rue Lormier	-3800,00
Total	223183,84

Au niveau des recettes d'investissements :

Emprunt acquisition appt, St Nicolas	67850,00
Dépôt et cautionnement reçus	1953,70
Fonds de concours CCEJR (liaison douce)	44944,00
Reversement redevance investissement CCEJR	30523,00
Virement section de fonctionnement	62706,00
Remboursement trop perçu GH2E (Marché liaison douce 3)	15207,14
Total	223183,84

M. GAUTRELET approuve cette correction, car 43% des investissements se portent sur des structures collectives. Cependant, il trouve dommage d'ouvrir une ligne d'emprunt pour l'acquisition de l'appartement au St Nicolas, au lieu de consacrer cet emprunt à la réfection de la piste d'athlétisme, par exemple. Il s'interroge sur l'impact pour la commune de la baisse des droits de mutation et s'il ne serait pas possible que celle-ci sollicite les parlementaires pour des projets collectifs d'intérêt général.

M. BOURGEOIS répond que pour bénéficier du statut de logement social, il était important de mobiliser un financement ad hoc permettant ainsi de bénéficier de la Tva à 5.5%. En ce qui concerne les droits de mutations, il n'y actuellement pas assez d'éléments pour mesurer un éventuel impact de leur baisse. Toutefois, Etréchy ne semble pas particulièrement concernée par une baisse du volume des transactions immobilières.

M. GAUTRELET réitère ses remarques de début d'année, signalant trop d'emprunts.

M. RAGU répond que depuis 2 ans, des investissements nécessaires et importants ont été opérés. Cependant, si les niveaux d'emprunts peuvent paraître un peu plus importants, la Commune reste néanmoins dans la moyenne haute de l'emprunt, qu'il s'agisse du niveau national ou départemental. Au sujet des dotations parlementaires, l'an dernier 6.000 euros ont été octroyés pour les écoles.

M. BERNARD trouve dommage que les complications liées au mouvement du personnel nuisent à la visibilité du budget et espère une stabilité des agents afin d'avoir une meilleure fiabilité.

M. BOURGEOIS souligne la complexité du travail en cette période de chantier au sein de la Mairie, ce qui peut entraîner quelques erreurs.

M. RAGU précise que le personnel fait en sorte de s'adapter aux conditions de travail et à la complexité entre Intercommunalité et Commune.

M. GAUTRELET déclare avoir voté contre lors de la précédente Décision Modificative, mais trouvant celle-ci plus en adéquation avec sa pensée, il s'abstiendra.

Vu la nécessité de procéder à des modifications budgétaires sur le budget de la Commune d'Etréchy

Vu le projet,

Le rapport du Président entendu,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON, M. GAUTRELET)**

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget général telle que jointe à la présente, et qui s'équilibre en fonctionnement à **55 698,00 €** et en investissement à **223 183,84 €**

DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET ASSAINISSEMENT.

M. RAGU présente le rapport.

La décision modificative proposée pour ce service se détaille comme suit :

En dépenses de fonctionnement

La facturation de valorisation de boues pour 10 310.24 € qui n'avait pas été intégrée en début d'année

Le reste de la Décision Modificative concerne la minoration de la dotation des amortissements, qui avaient été inscrits par erreur avec un montant erroné.

Vu la nécessité de procéder à des modifications budgétaires sur le budget de la Commune d'Etréchy

Vu le projet,

Le rapport du Président entendu,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, **PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (M. GLEYZE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON)**

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget assainissement telle que jointe à la présente, et qui s'équilibre à **-10 310,24 €**